

Le PPRL PANES

Plan de Prévention des Risques Littoraux
(Par submersion marine)
de la Plaine Alluviale Nord de l'Embouchure
de l'Estuaire de la Seine



En partenariat avec :



Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Seine-Maritime

Une géographie singulière



Carte de Cassini
du XVIIIème siècle



Aujourd'hui



Un des territoires à risque important d'inondation identifié en Normandie

Cette carte est une projection topographique du niveau d'eau. Elle ne prend pas en compte la dynamique des marées et les volumes d'eau concernés.

Une étude spécifique prenant en compte la dynamique des marées précisera le périmètre de vulnérabilité.



Sources : DREAL Haute-Normandie | DDTM 76 | GIP Seine-Aval | IGN BtTopoPays8/2007 | IGN Scan256/2010 | © DREAL de Haute-Normandie - MAGD - PADG
*Le niveau « moyen » retenu est de 5,35 mètres NGF (0,73 mètres O.M. note CEREMA de 22/07/2014)
Cette carte est une projection topographique du niveau d'eau. Elle ne prend pas en compte la dynamique des marées et les volumes d'eau concernés.
Une étude spécifique prenant en compte la dynamique des marées précisera le périmètre de vulnérabilité.

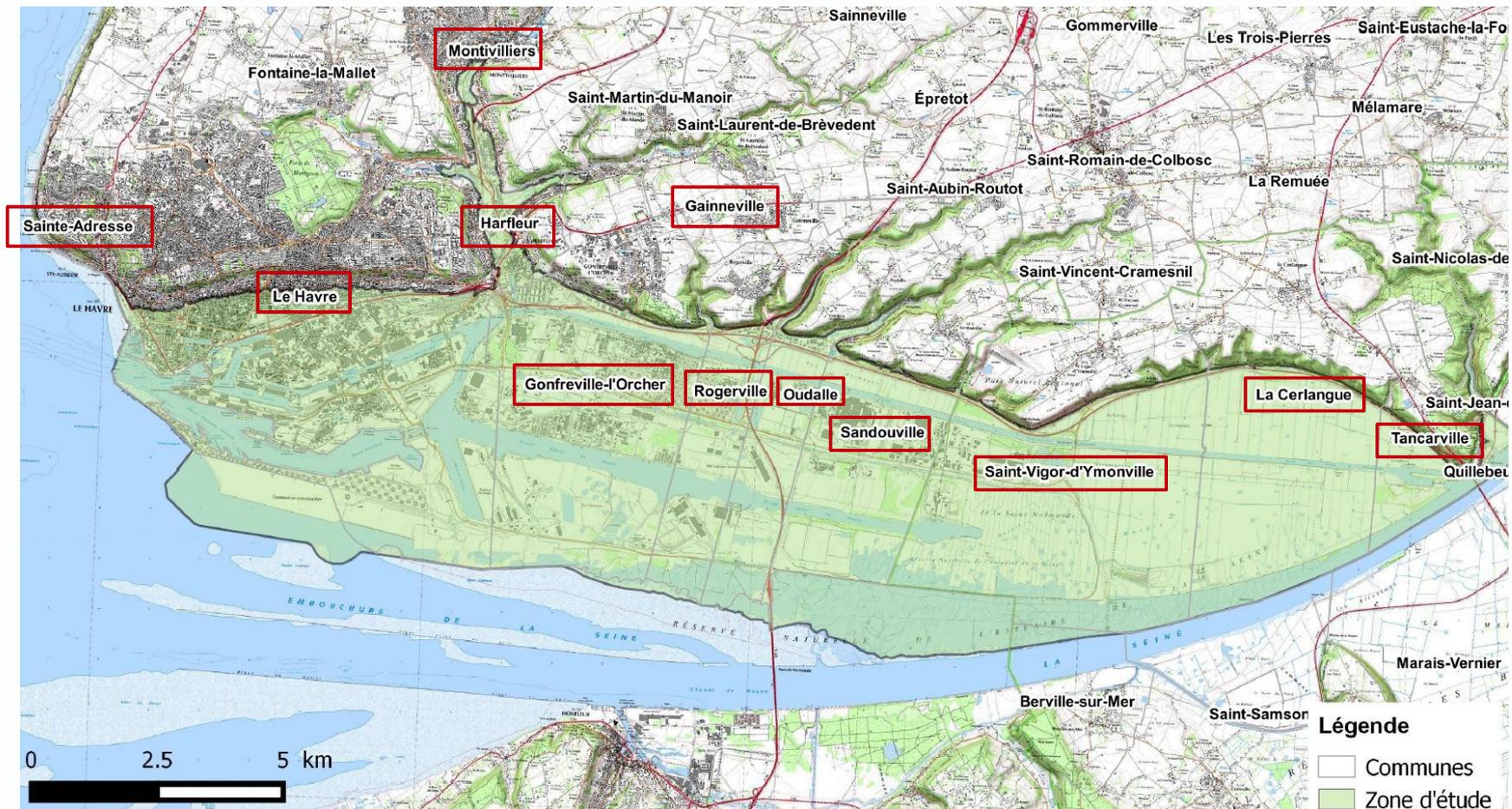


54 000 habitants et
110 000 emplois
potentiellement
exposés au risque
inondation

Le Plan de Prévention du Risque Littoral de la PANES

Pages

- Prescrit le 27 juillet 2015 sur 12 communes de la Plaine Alluviale Nord de l'embouchure de la Seine



A quoi sert le PPRL PANES ?

L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Raison 1ère de la prescription du PPR, et objectif de l'étude d'aléas en cours

Objectifs :

- Prendre en compte les risques dans les décisions d'aménagement du territoire,
- Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens,
- Sensibiliser et informer la population sur les risques encourus et les moyens de protection et de prévention

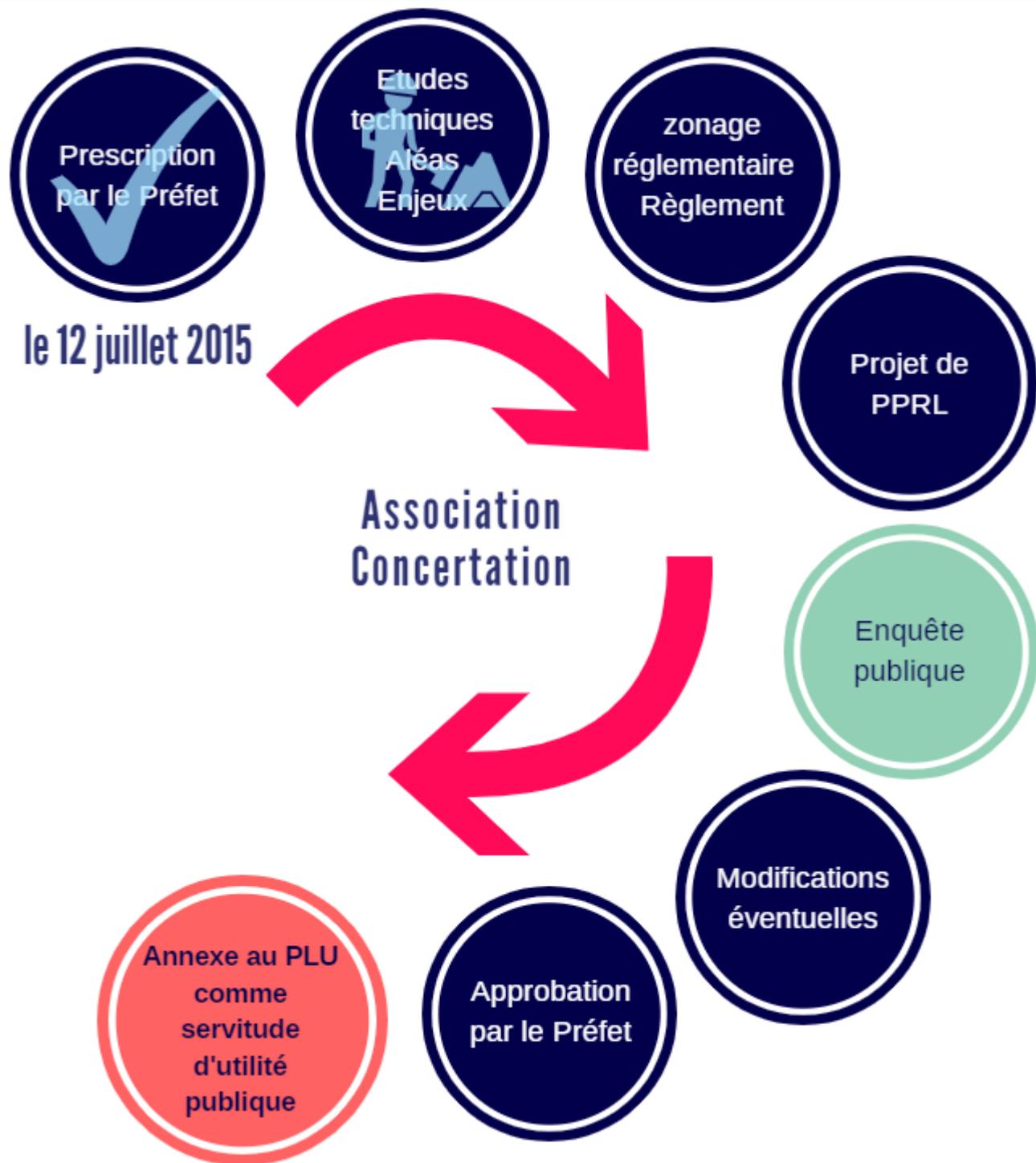
La prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

Le PPR réglemente l'urbanisme en zone à risque. Il est annexé au(x) PLU et est une Servitude d'Utilité Publique

La réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

PPR peut prescrire des actions de réduction de la vulnérabilité

Comment s'élabore le PPR ?



Élaboration du PPRL PANES : Quelle gouvernance ?

Services de l'État

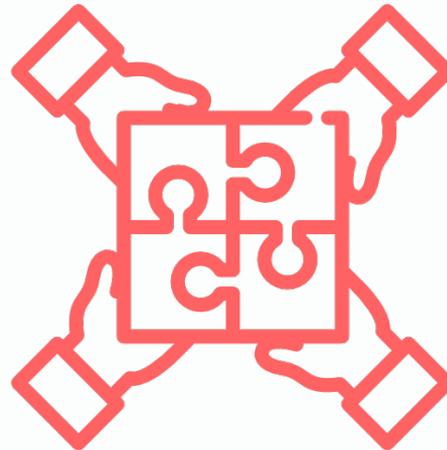
Collectivités

Comité technique

Comité de pilotage

Acteurs
institutionnels

Comité de
concertation



L'étude d'aléa submersion marine

- 6 janvier 2016 – lancement de l'étude

Étude co-financée : DDTM76, CODAH, CC Caux-Estuaire et GPMH

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage par le Cerema auprès de la DDTM76

Étude réalisée par les sociétés ANTEA et ACRI-HE



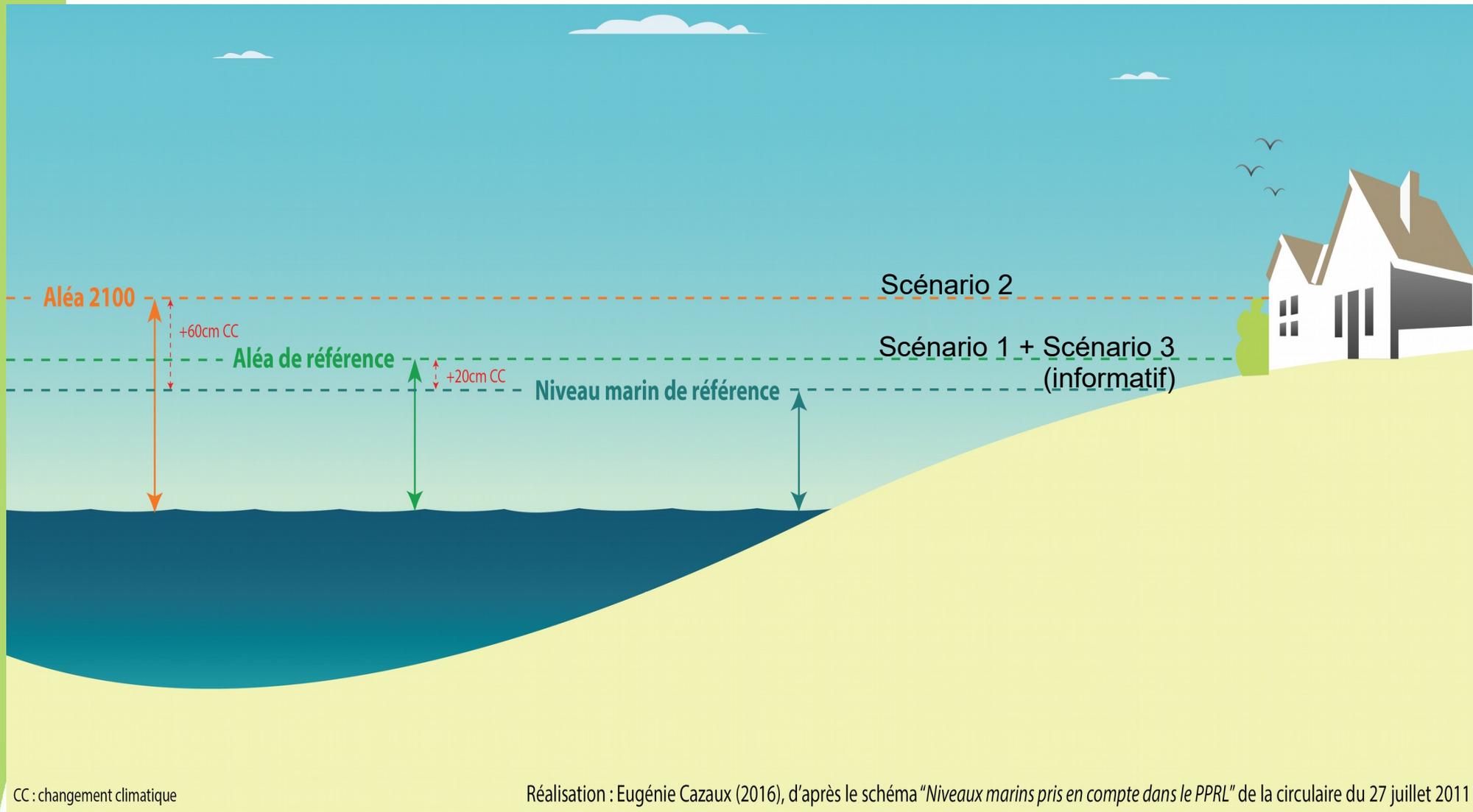
L'ensemble des paramètres du modèle ont été discutés et validés en Comité technique

- 22 janvier 2019 – comité de concertation

Présentation de la démarche PPR

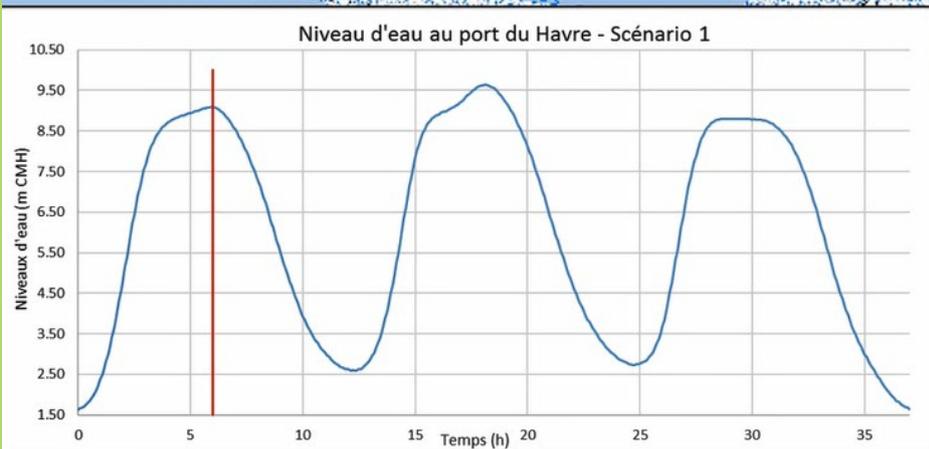
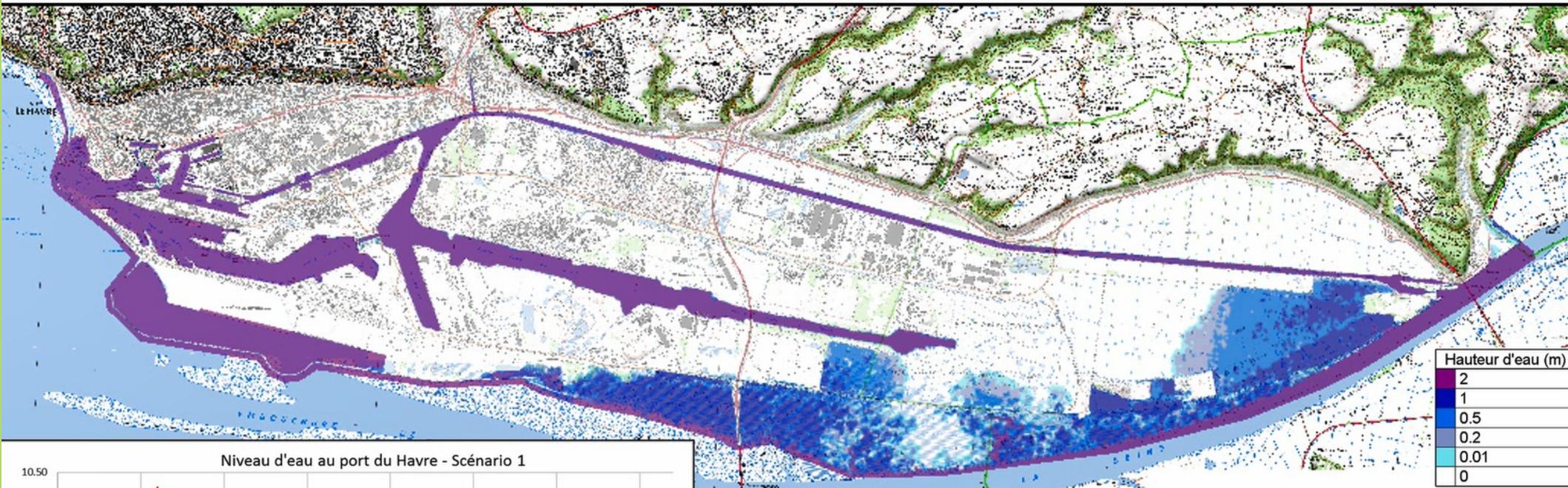
Présentation de la méthodologie de calcul et de cartographie de l'aléa

3 scénarios de submersion marine



Quels secteurs de la PANES sont impactés par la submersion marine ?

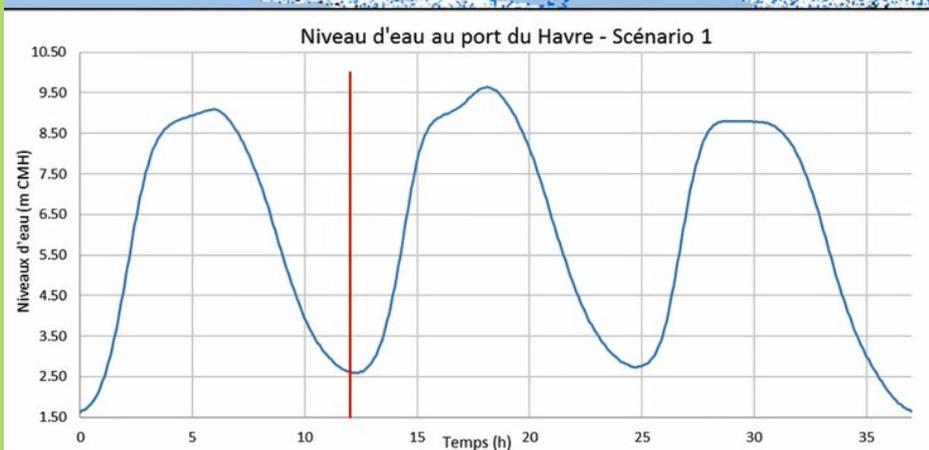
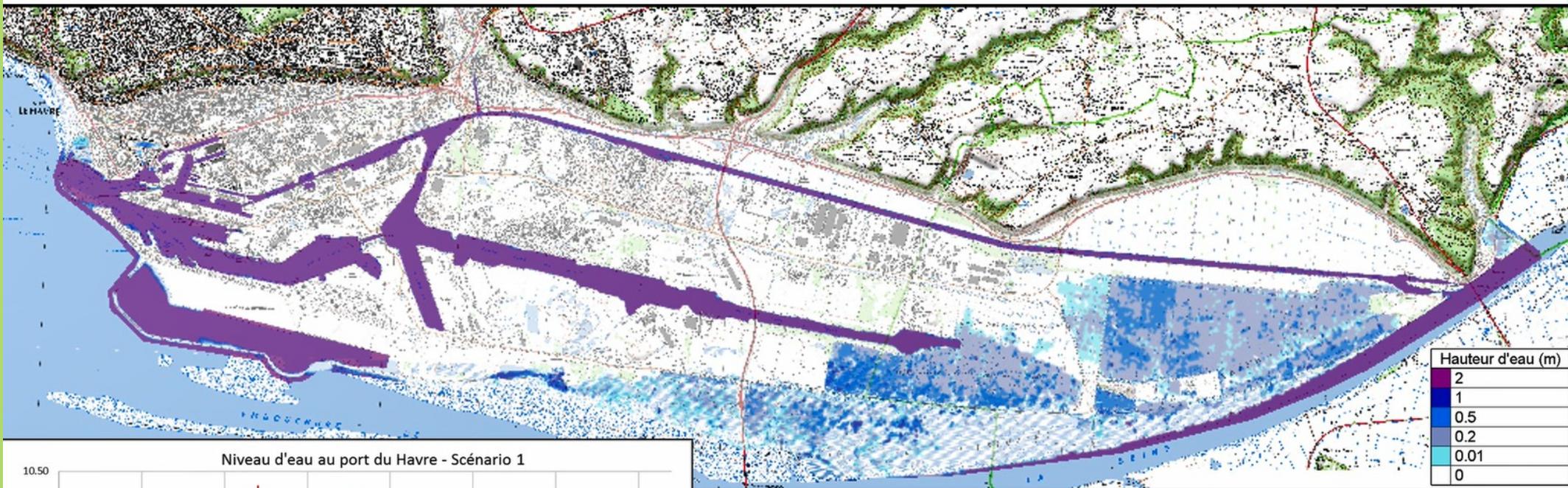
Etude de l'aléa submersion marine dans le cadre du plan de prévention des risques littoraux de la plaine alluviale nord de l'embouchure de Seine et de la directive inondation



Scénario 1 : aléa de référence (Q100) et rupture d'une partie des ouvrages de protection

Quels secteurs de la PANES sont impactés par la submersion marine ?

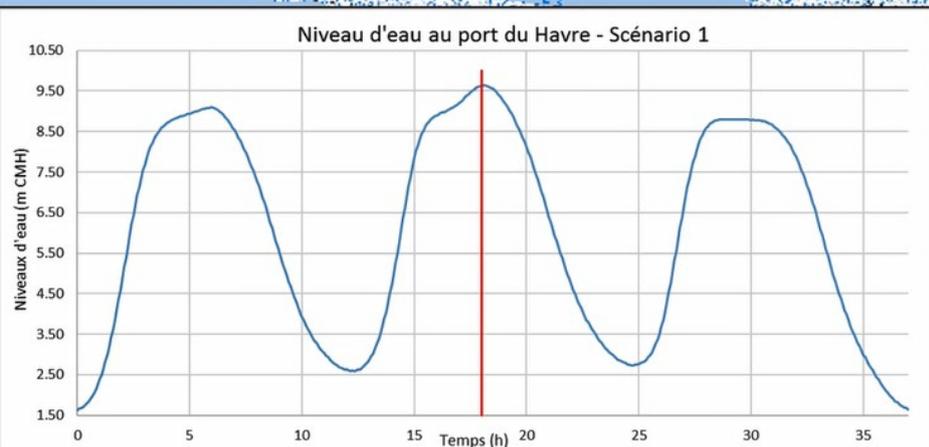
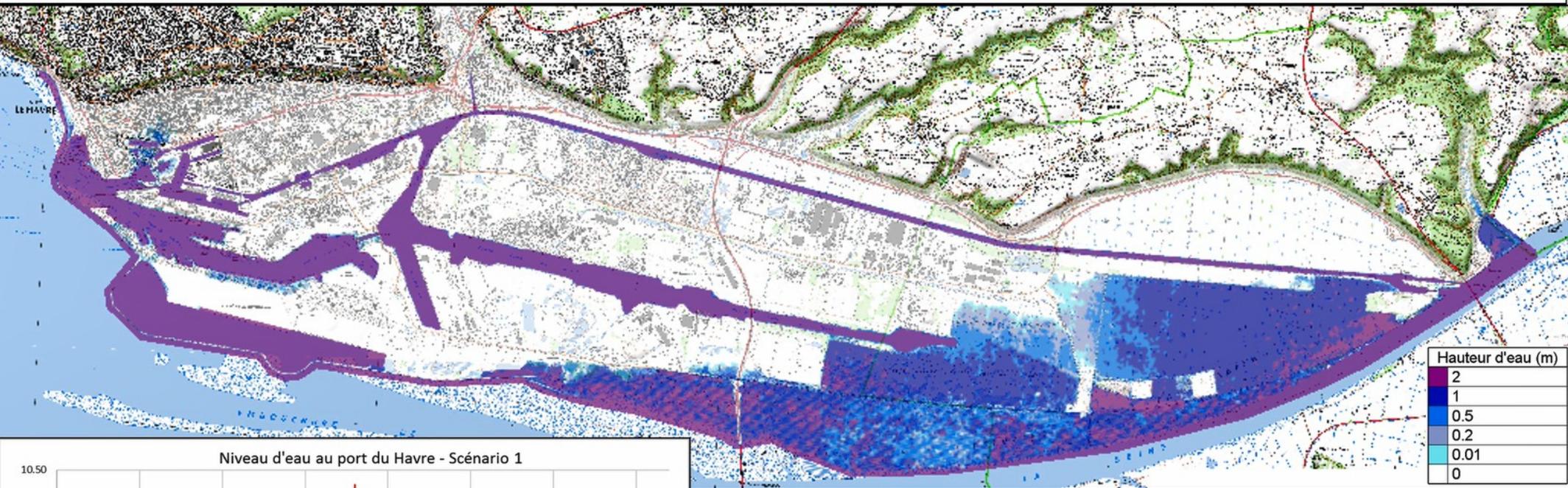
Etude de l'aléa submersion marine dans le cadre du plan de prévention des risques littoraux de la plaine alluviale nord de l'embouchure de Seine et de la directive inondation



Scénario 1 : aléa de référence (Q100) et rupture d'une partie des ouvrages de protection

Quels secteurs de la PANES sont impactés par la submersion marine ?

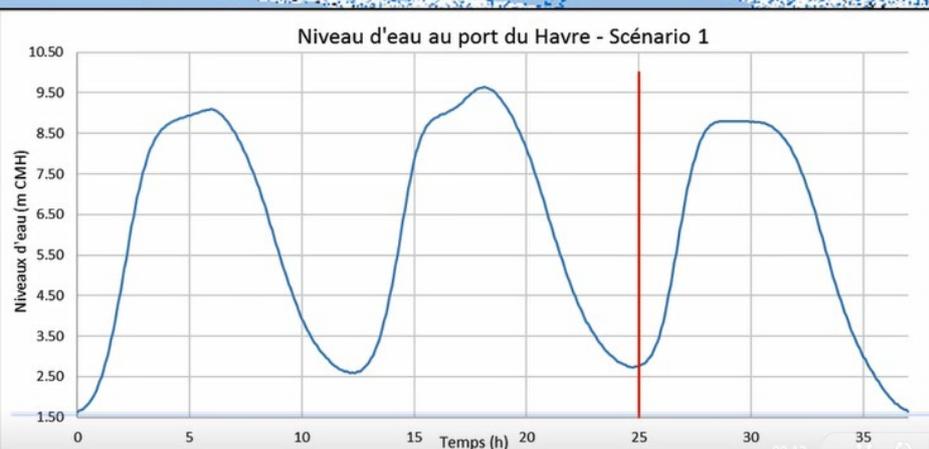
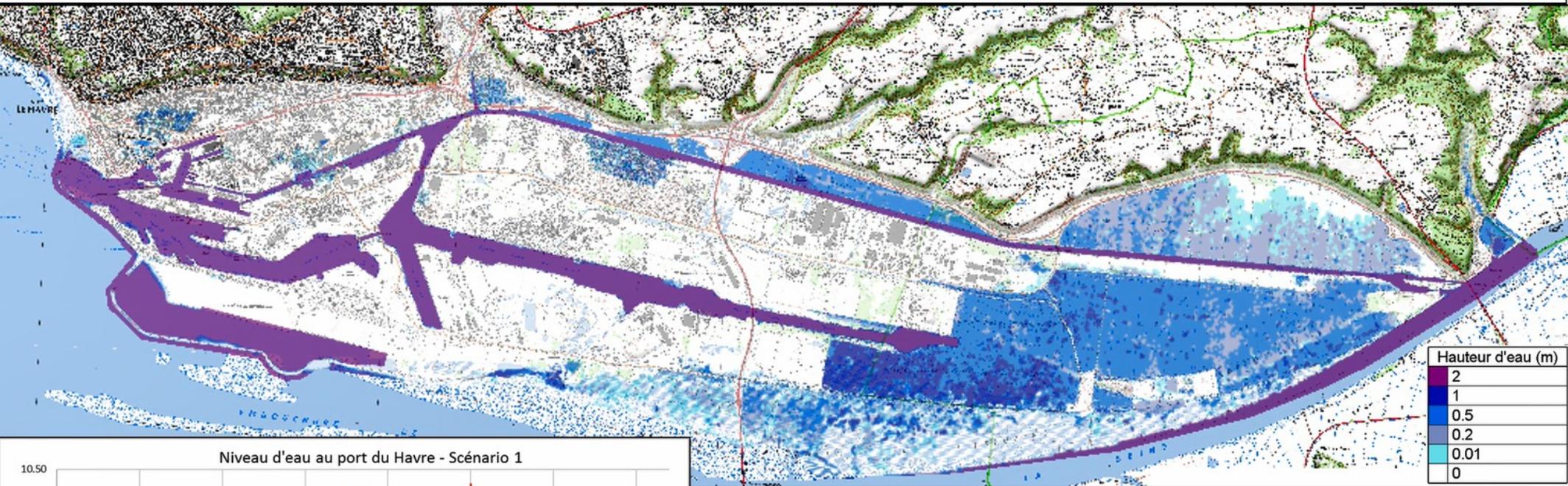
Etude de l'aléa submersion marine dans le cadre du plan de prévention des risques littoraux de la plaine alluviale nord de l'embouchure de Seine et de la directive inondation



Scénario 1 : aléa de référence (Q100) et rupture d'une partie des ouvrages de protection

Quels secteurs de la PANES sont impactés par la submersion marine ?

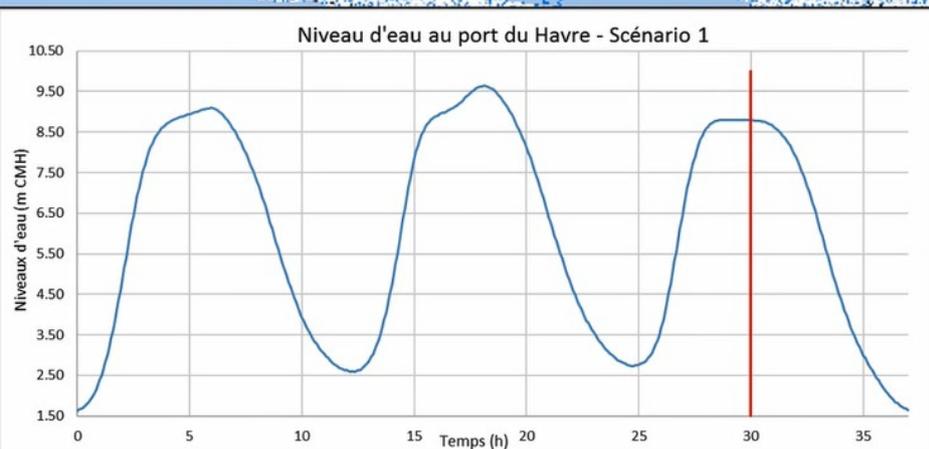
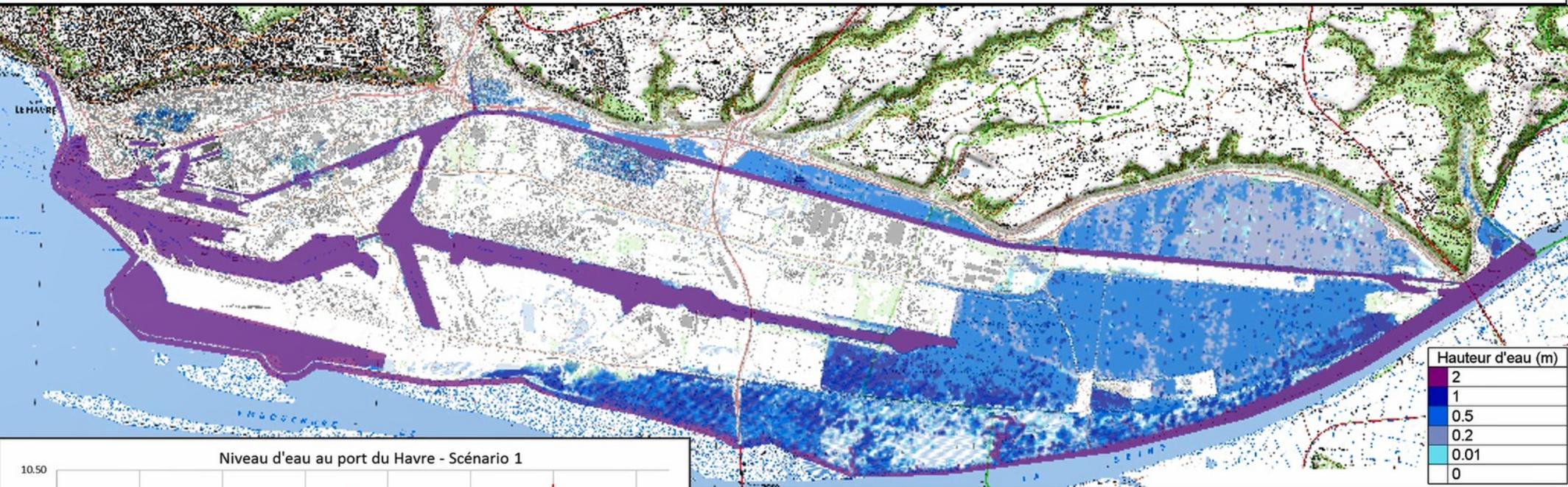
Etude de l'aléa submersion marine dans le cadre du plan de prévention des risques littoraux de la plaine alluviale nord de l'embouchure de Seine et de la directive inondation



Scénario 1 : aléa de référence (Q100) et rupture d'une partie des ouvrages de protection

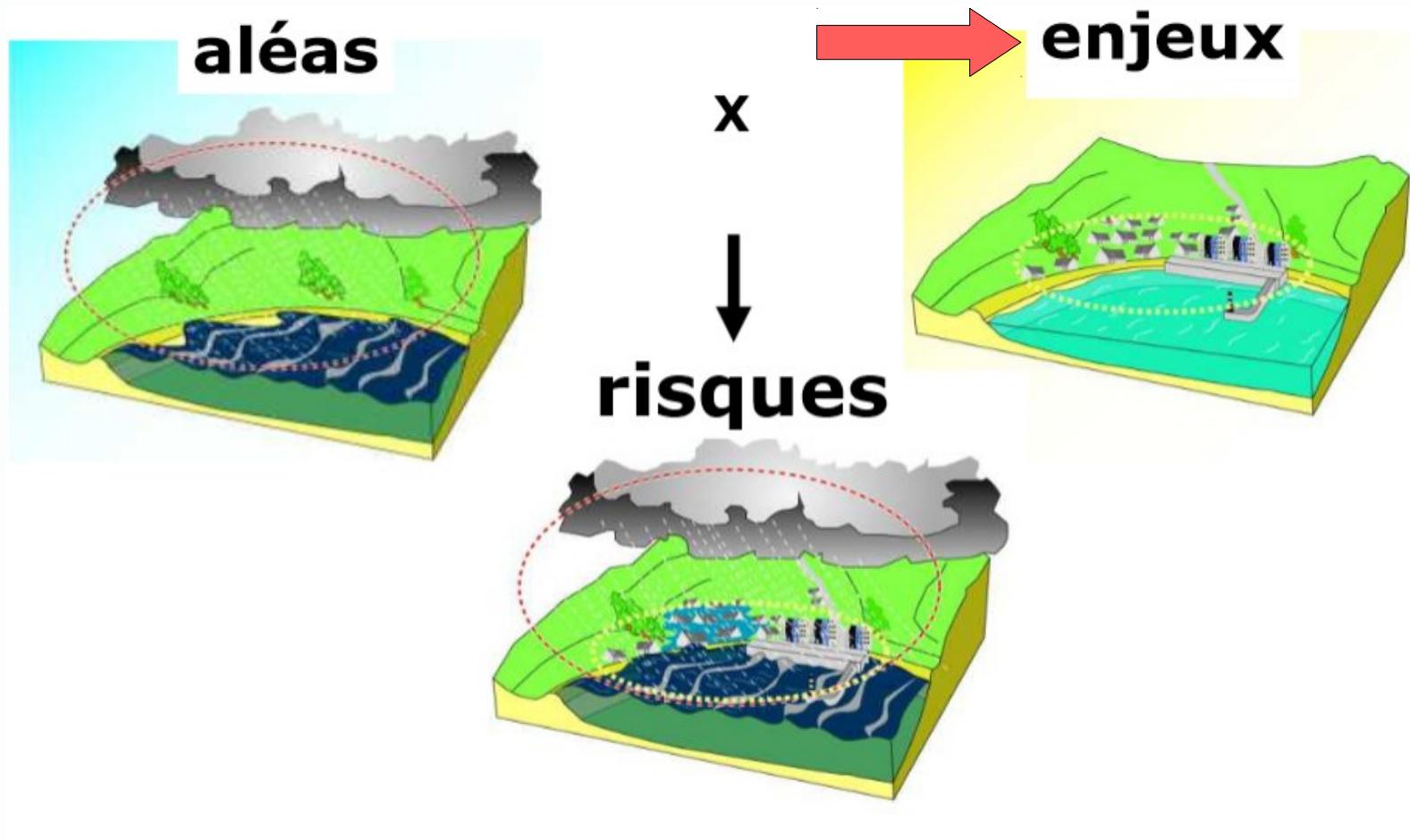
Quels secteurs de la PANES sont impactés par la submersion marine ?

Etude de l'aléa submersion marine dans le cadre du plan de prévention des risques littoraux de la plaine alluviale nord de l'embouchure de Seine et de la directive inondation



Scénario 1 : aléa de référence (Q100) et rupture d'une partie des ouvrages de protection

Comment passe-t-on du zonage d'aléas au zonage réglementaire ?



Les enjeux = Occupation du sol

Comprendre l'organisation et le fonctionnement du territoire

Activités agricoles



Zone urbaine diffuse



Activités portuaires

Hôtellerie



Établissements sensibles



Zone urbaine dense



Activités économiques



Zone participant à la propagation de l'aléa





Submersion marine, l'importance de la réserve

14

PAYS DE CAUX

VENDREDI 1^{ER} FEVRIER 2019 LE COURRIER CAUCHOIS

Risques de submersion marine dans l'embouchure de l'estuaire de la Seine

La réserve protège Le Havre

Pour protéger les personnes et les biens en cas d'inondation par submersion dans l'embouchure de l'estuaire de la Seine, une longue étude a été menée afin d'anticiper ce qui pourrait se produire. Reste maintenant à définir les mesures à prendre. Explications.

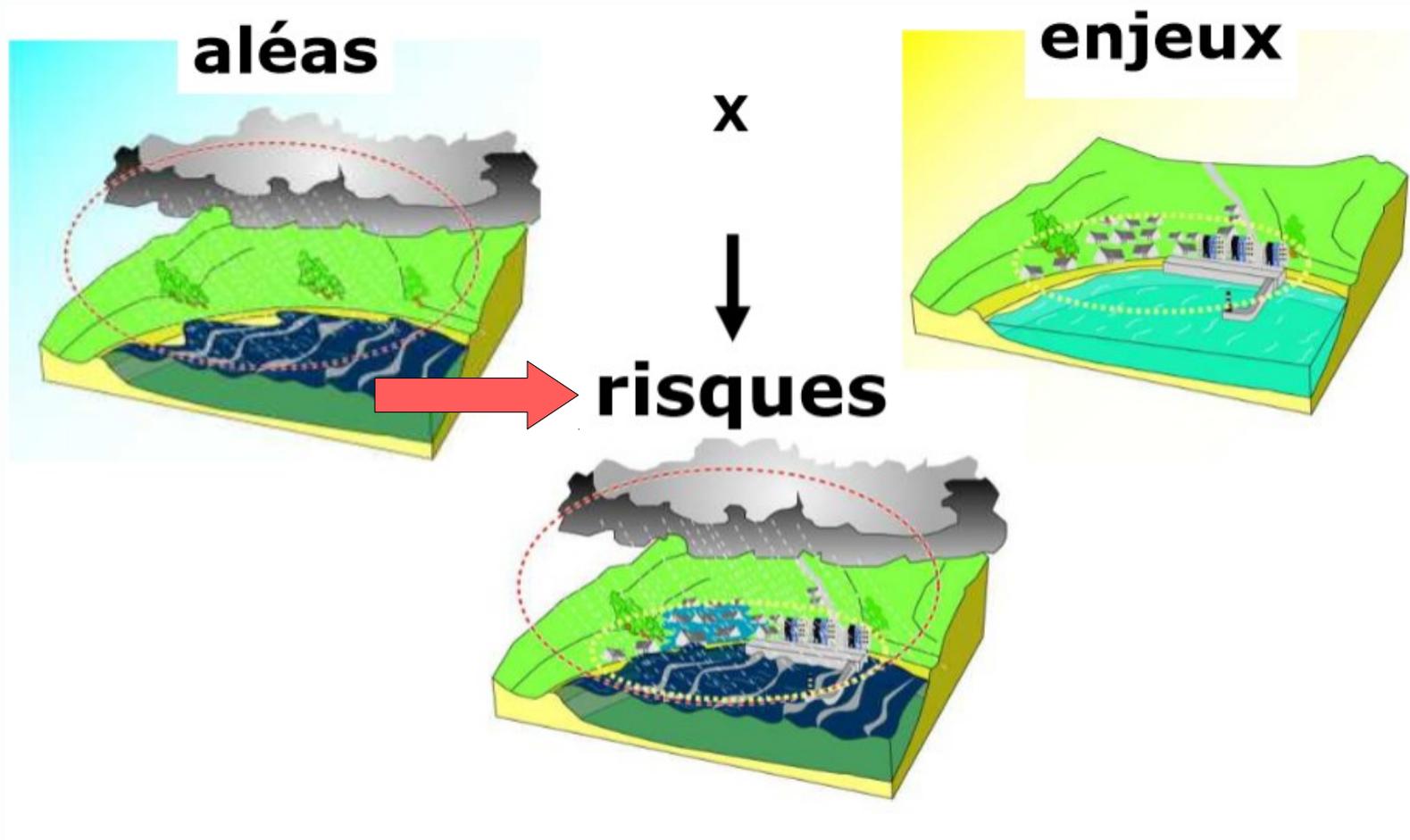
ENVIRONNEMENT

chaque secteur (comme le mouillage

- Permet de stocker un grand volume d'eau
- Agit comme zone tampon :
 - Arrivée tardive de l'inondation aux abords des canaux
 - Phénomène moins intense, chocs mécaniques absorbés
 - Inondation lente et progressive

La suite de la démarche :

Le règlement et le zonage réglementaire



Sur l'existant

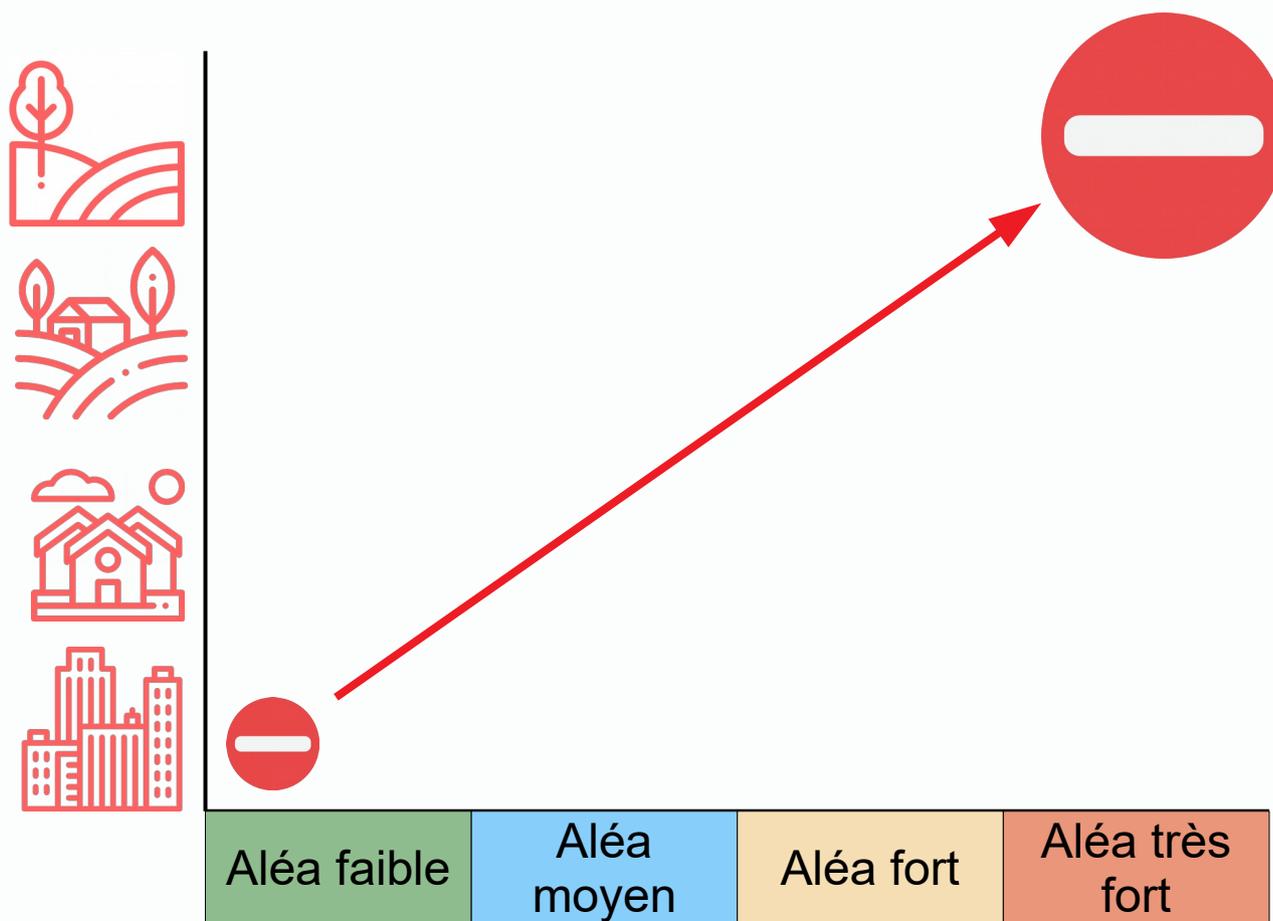
Objectif de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens



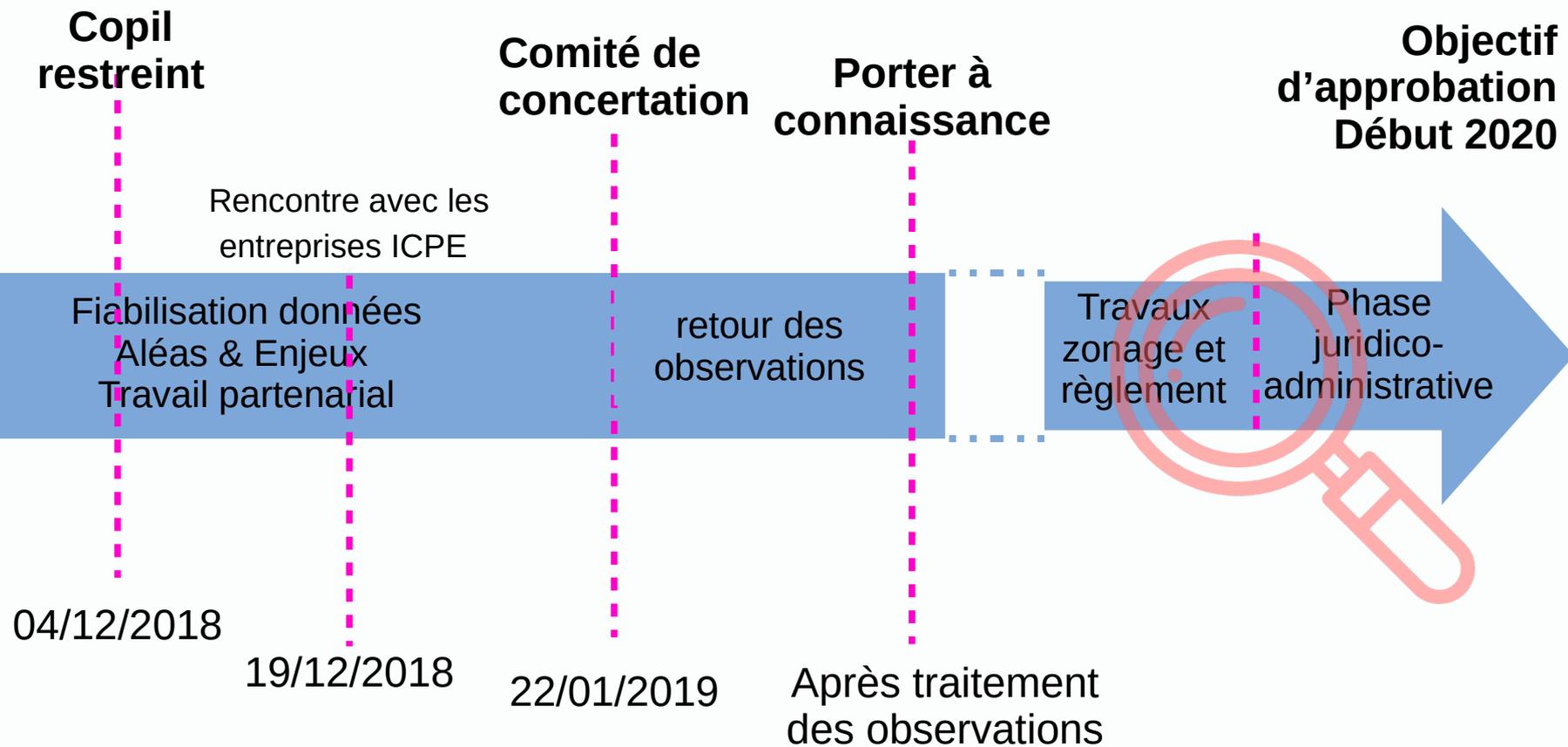
Le PPRL pourra prescrire des actions de réduction de la vulnérabilité

Sur les constructions nouvelles

Principes de proportionnalité et de gradation en fonction de l'aléa et de la caractéristique de la zone :



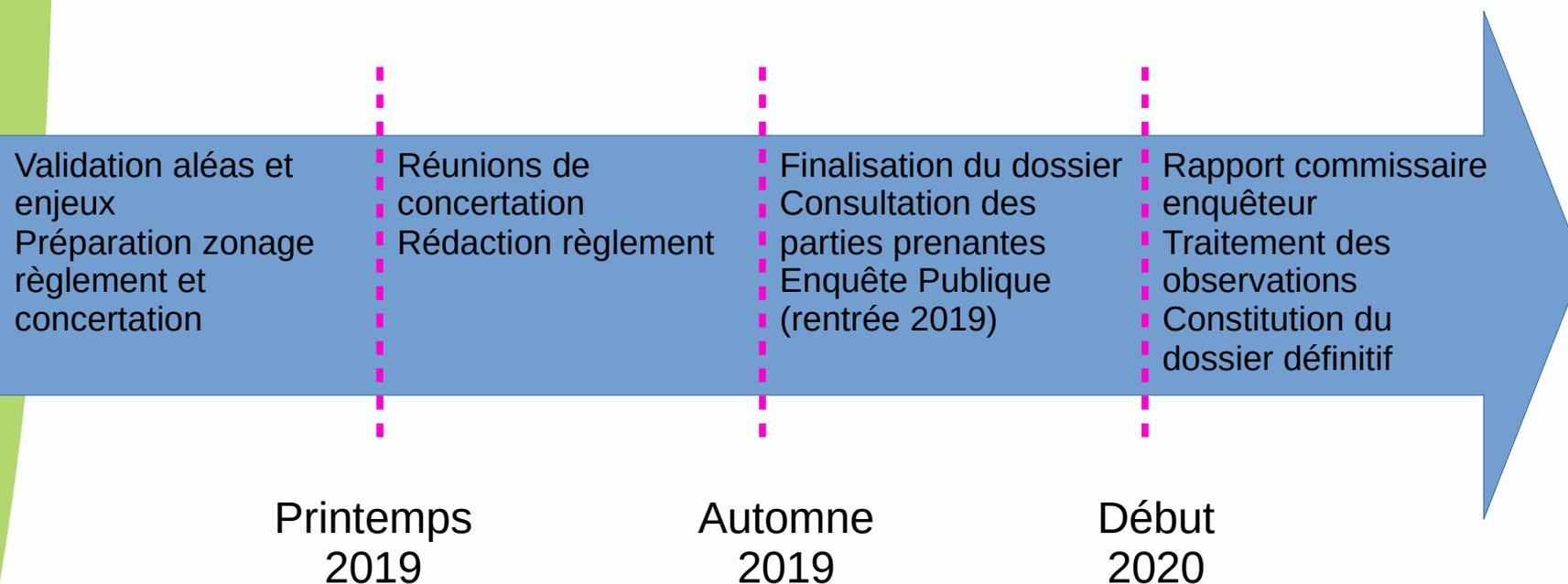
Où en est-on ?



Quelles sont les prochaines étapes ?



Objectif : approbation début 2020



Où me renseigner ?

Consultez les cartes :

→ Au service territorial du Havre de la DDTM76 sur rendez-vous
Par téléphone au 02 35 19 52 01

Posez une question, faites une observation :

En adressant un mail à ddtm-pprl-panes@seine-maritime.gouv.fr